

Un plan stratégique de 23 millions d'euros pour l'hébergement des personnes âgées à Grenoble 2017-2021



Edito – Bien vivre, tout au long de la vie !

Avec ce plan stratégique pour l'hébergement des personnes âgées, la Ville de Grenoble et son CCAS réaffirment leur détermination à répondre de manière globale et intégrale aux besoins de nos aînés.

La problématique de l'habitat et de l'hébergement des personnes âgées est liée aux autres besoins sociaux comme le maintien du lien social et citoyen ou l'accès aux services publics. Il faut traiter ensemble tous les facteurs de vulnérabilité de cette partie de la population.

De nombreux établissements grenoblois ont été ouverts dans les années 1970 et nécessitent aujourd'hui un plan de modernisation d'envergure. **Deux nouvelles résidences vont voir le jour : l'une sur la Presqu'île, l'autre dans le quartier Flaubert en cours de transformation.** Pour des raisons alarmantes de sécurité des personnes, l'EHPA sera fermé dans les prochains mois et les résidents relogés dans les équipements alentour.

Avec ce plan, la Ville souhaite répondre au plus près aux besoins des personnes âgées, en intégrant la dimension sociale et la dimension urbaine, en pensant les résidences autonomie et les EHPADs comme des lieux ouverts sur le quartier, et intégrés dans la société. **A l'heure où un Grenoblois sur cinq est âgé de 60 ans et plus, investir pour permettre à chacun de trouver sa place et de bien vivre est essentiel. La Ville de Grenoble et son CCAS lancent ainsi un plan d'investissement de plus de 23 millions d'euros, réparti entre 2017 et 2021 (liste des travaux détaillés ci-après).**

Parmi les nombreuses initiatives soutenues par la Ville, l'association DiGi (Domicile Inter Générations Isérois) propose des dispositifs d'entraide entre jeunes et personnes âgées, qui rompent à la fois la difficulté d'accès au logement pour les jeunes et l'isolement des aînés.

Avec ce plan, la Ville réaffirme son engagement auprès des personnes âgées, pour faire de Grenoble, dès aujourd'hui, une Ville amie des aînés !

Eric Piolle, Maire de Grenoble

Kheira Capdepon, Adjointe aux Personnes âgées et la politique intergénérationnelle

Alain Denoyelle, Adjoint à l'Action sociale

Le vieillissement à Grenoble en chiffre

- Un Grenoblois sur 5 est âgé de 60 ans et + ;
- 14 000 personnes de 75 ans et +
- Augmentation de 1% de personnes âgées par an (0,4% par an pour l'ensemble de la population)
- Une représentation des personnes âgées différenciée selon les secteurs (50% des personnes âgées de 75 ans et + vivent dans les secteurs 2 et 4)
- Des facteurs de vulnérabilité majeurs :
 - 1 900 personnes âgées sont bénéficiaires de l'APA à domicile
 - 4 990 de 80 et + vivent seules
 - La moitié des personnes âgées de 75 ans et + vit dans un T4 ou T5
- Au niveau métropolitain, 2 408 places d'EHPAD, soit 6,6 pour 100 personnes âgées de 75 ans et + (moyenne départementale à 9 et nationale à 9,5)
- 6 400 sont sur liste d'attente pour une entrée en EHPAD sur l'agglomération
- 300 Grenoblois sont en attente sur un autre territoire du département

Le CCAS de la Ville de Grenoble, au plus près des besoins des personnes âgées

Le CCAS est seul gestionnaire sur Grenoble des résidences autonomie et complète (un tiers) l'offre associative en EHPAD (Maisons de retraites médicalisées pour personnes âgées dépendantes). Son offre répond à plusieurs besoins :

- Des besoins individuels pour les personnes fragilisées et/ou dépendantes : prévention, sécurisation, lien social, maintien de l'autonomie, prise en charge de la dépendance, etc.
- Des besoins territoriaux : identification de lieux ressources pour les personnes âgées du territoire d'implantation, ouverture des structures sur les quartiers, animation territoriale, etc.
- Des enjeux institutionnels : aménagement du territoire grenoblois par une offre de service public pour les personnes âgées cohérente et ancrée historiquement (pour rappel les résidences Les Alpines et Montesquieu accueillent des personnes âgées depuis plus de 50 ans) dans un territoire de vie et un réseau d'acteurs.

Le CCAS garantit un accès de tous à une offre d'hébergement adaptée (les EHPAD publics ont vocation sociale à accueillir toute personne sans discrimination, quel que soit leur degré de dépendance et de troubles, quelles que soit leurs ressources financières, les plus démunis mais également des familles à revenu modeste.

L'entrée en résidence autonomie ou en EHPAD ne concerne bien sûr pas la majorité des personnes âgées. Toutefois ces offres apportent des réponses adaptées à nombre d'entre elles dont les parcours de vie nécessitent une ou plusieurs formes de sécurisation.

Les autorités de tutelles (ARS et Département) ont validé la qualité d'accompagnement proposée par les établissements (évaluations externes en 2015), mais l'offre publique est aujourd'hui globalement vétuste et inadaptée, et il est indispensable de la transformer.

Maintenir et améliorer l'offre d'hébergement

La Ville de Grenoble adopte un plan 2017-2021 pour l'hébergement des personnes âgées.

Ce plan vise à conforter et améliorer l'offre publique d'hébergement en Résidences Autonomie et en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPADs) sur le territoire grenoblois et prévoit plusieurs opérations de rénovation pour améliorer la qualité de l'hébergement et l'adapter aux besoins de nos aînés.

Le plan s'inscrit par ailleurs dans la recherche d'un modèle durable de gestion publique, complémentaire à la fois, des services du maintien à domicile, et de l'offre associative d'hébergement.

Ces modèles économiques durables ont été validés dans le cadre de CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) négociés en 2017.

Le CCAS porte une logique d'amélioration de la réponse aux besoins des usagers, dans le cadre de la politique gérontologique municipale, au travers de sa mission de gestionnaire d'établissement. Pour ce faire, il s'appuie sur la capacité de la Ville à porter du développement de services au cœur des territoires, grâce à la mobilisation des axes de la politique d'urbanisme et d'aménagement.

L'association de ces énergies permet d'assurer une réponse adaptée (quantitativement et qualitativement), et accessible financièrement aux Grenoblois.

Le plan d'ensemble a pour objectif le maintien et l'amélioration d'une offre publique d'hébergement des personnes âgées à Grenoble pour :

- Poursuivre la participation du CCAS à la gestion d'hébergement dédié aux personnes âgées
- Garantir la possibilité d'accès de tous à un hébergement adapté, notamment en veillant à l'accessibilité des tarifs pour le plus grand nombre
- Conserver la capacité de développer des réponses à de nouveaux besoins sociaux, à travers l'offre de services des établissements – à titre d'exemple : l'accompagnement du vieillissement des précaires, la capacité à faire vivre des établissements mixtes : dépendants / non dépendants, le maintien du lien citoyen avec les quartiers de vie ... qui font que le CCAS conserve une place dans les modèles locaux d'hébergement des personnes âgées les plus fragiles.
- Ouvrir les établissements sur le quartier, avec une proposition de services et d'animation destinée aux habitants âgés du quartier, voire avec une dimension intergénérationnelle.

Au-delà **du maintien de l'offre** (légère diminution sur le volet résidence autonomie, augmentation sur EHPAD), la Ville de Grenoble affirme sa volonté de la **transformer** :

développement de la qualité, renforcement de la sécurité, création de places dédiées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Plus de sécurité, de confort et une meilleure qualité d'accueil dans les établissements

L'hébergement des personnes âgées est un volet fondamental de la politique envers nos aînés dont les parcours de vie nécessitent plusieurs formes de sécurisation.

Il existe deux types d'hébergement, en fonction du degré d'autonomie : d'une part, les résidences autonomie (auparavant appelées foyers logement). D'autre part, les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), sont dédiées à l'accueil des personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique et qui ne peuvent être maintenues à domicile.

Pour les résidences autonomie (ex foyer-logements), ce plan consiste principalement en **une mise aux normes réglementaires**, et une **amélioration du confort et de la qualité d'accueil**. L'adaptation des prestations et de l'organisation au nouveau cadre des résidences autonomie a été reconnue et soutenue par le Département en 2016, à travers la signature d'un 1^{er} Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (nouvelle modalité de contractualisation et de tarification issue de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement).

La réalisation du plan nécessite à la fois des **rénovations d'ensemble et des reconstructions, avec l'enjeu du maintien global du nombre de places**.

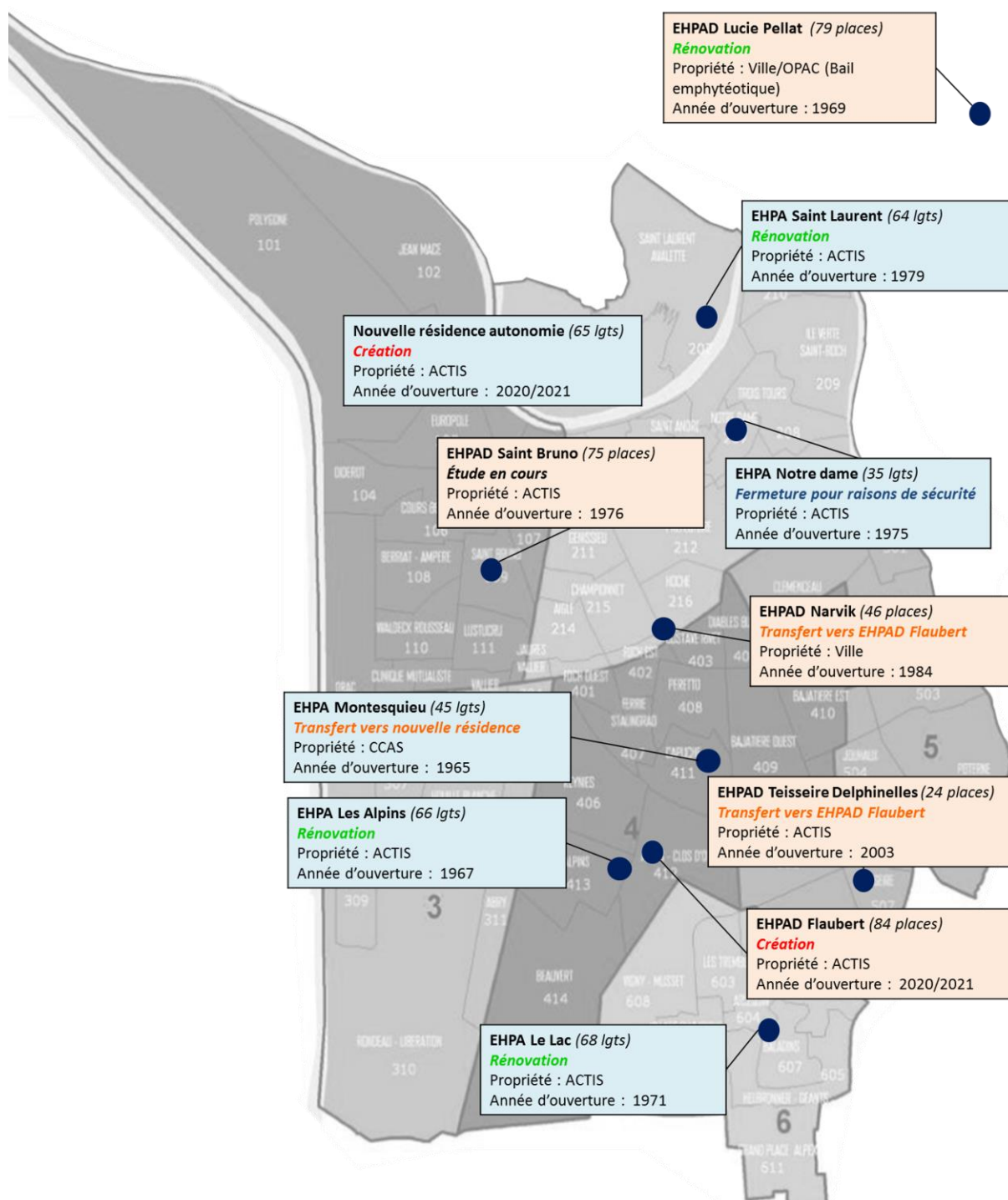
Pour les EHPAD, il s'agit d'une transformation plus profonde, 3 établissements se révélant inadaptés, du fait de leur cadre bâti, à leurs fonctions d'accueil et d'accompagnement global des personnes âgées dépendantes. **Une recomposition importante de l'offre** doit donc être mise en œuvre pour mise en conformité avec les nouveaux besoins des personnes. Parmi les opérations prévues, la construction de l'EHPAD Flaubert permettra de regrouper deux EHPADs anciens, Narvik et Delphinelles avec une légère augmentation du nombre des places. Ce nouvel EHPAD, de 84 places, sera équipé de deux unités psychogériatriques de et 4 places d'accueil temporaires dédiées au répit des aidants.



Cartographie des établissements et répartition des investissements

Au total, la Ville va engager **22,7 millions d'euros de travaux**, sous maîtrise d'ouvrage bailleurs publics, avec le soutien de la CNAV, du Département, des caisses de retraite complémentaires

La Ville apportera également une aide exceptionnelle de 990 000 € pour l'opération de rénovation de la résidence Saint Laurent



Création d'un nouvel établissement, Flaubert (livraison début 2021)

11,5 millions d'euros



Rénovation de la résidence du Lac (livrée en février 2017)

1,1 millions d'euros



Rénovation complète de la résidence Saint Laurent (livraison mi-2019)

4,3 millions d'euros



Réaménagement des espaces extérieurs de l'EHPAD Lucie Pellat (cession de la villa en 2017, mise en accessibilité et valorisation des extérieurs en 2018)

100 000 euros



Création d'une nouvelle résidence en centre-ville - secteur gare Jean Macé- (objectif de livraison en 2021)

5 millions d'euros

Fermeture de la résidence Notre Dame, 2018

qui répond à un besoin de sécurisation des personnes, après remise d'un avis négatif de la Commission départementale de sécurité et d'un avis d'un expert indépendant : toutes les personnes hébergées à Notre Dame seront relogées avec une prise en compte de leurs préférences et besoins.

Transfert de la Résidence Montesquieu vers une nouvelle résidence, 2021

200 000 euros pour la sécurisation du bâtiment avant la livraison du nouvel établissement

Rénovation de la résidence Les Alpins

495 000 euros

Transfert de l'EHPAD Narvik vers EHPAD Flaubert, 2021

Transfert de l'EHPAD Delphinelles vers EHPAD Flaubert, 2021